

Comité directeur **Réunion plénière - 20 juin 2019 - CREPS de Reims**

Présidence de M. Albert Gemmrich.

Présents : MM. Guy André, Gérard Cassegrain, Georges Ceccaldi, Daniel Fay, Michel Gendron, Bernard Gibaru, Michel Keff, Patrick Leiritz, René Lopez, René Marbach, Joël Muller, Christophe Sollner, Michel Spindler, Ralph Spindler, Jacky Thiébaud, Francis Willig.

Assistent : MM. Ilan Blindermann (directeur général), Florent Gosselin (directeur), Patrice Grethen (directeur technique régional), Stéphane Heili (directeur du développement), Matthieu Lombard (coordonnateur des CTRA), Frédéric Varais (directeur administratif et financier).

Excusés : Mme Jocelyne Kuntz, MM. Vincent Gouyon (commissaire aux comptes), Bruno Herbst, Marc Hoog, Jacques Hummer, Philippe Paulet, Maxime Rinié (responsable des activités sportives), Gérard Seitz, Jean-Marie Thiriet, Bernard Tournegros, Stéphane Villemin (président CRA).

Monsieur Bruno Genard, directeur du CREPS de Reims, souhaite la bienvenue aux membres du comité directeur et remercie le président d'avoir opté pour son établissement afin d'organiser cette réunion. Le CREPS est aussi là pour accueillir les ligues et les districts et reste à leur disposition pour l'organisation de toutes manifestations.

Approbation des procès-verbaux des réunions du comité directeur des 24 avril et 22 mai 2019

Après deux précisions souhaitées par MM. Georges Ceccaldi et René Lopez dans le compte rendu du 24 avril, le comité directeur adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions plénières du 24 avril et du 22 mai 2019.

Carnet

Le comité directeur informé par son président du **décès** de :

- M^{me} Yvonne Pérussel, épouse de M. Robert Pérussel, président de l'ex-ligue de Lorraine,
- La maman de M. Serge Fidri, membre de la commission régionale des arbitres,
- M. Pierre Thieffry, ancien membre du comité de direction du district de la Marne

renouvelle ses plus sincères condoléances et ses sentiments de sympathie attristée aux clubs et aux familles.

Le comité directeur adresse ses plus chaleureuses **félicitations** à :

- La sélection du Grand Est senior pour sa participation pour la suite de la Coupe des Régions,
- Aux arbitres MM. Thierry Bouillé, promu en Ligue 2, Anthony Ustaritz en National, Jean Grimm assistant en Ligue 2, Jérémy Deidda en Ligue 1 futsal et Yassine Nacirdine en Ligue 2,
- M. Frédéric Grosjean nommé délégué principal en LFP,
- M^{me} Nathalie Gignac, MM. Didier Gueblez et Cyrille Burger, promus délégués nationaux,
- L'ESTAC Troyes 2, vainqueur de la première coupe senior de la LGEF et aux officiels désignés pour la rencontre,
- Collectif Illzach » ayant participé aux barrages D2 de futsal,
- M^{me} Jennifer Maubacq désignée assistante à la finale de la coupe de France féminine et à M^{me} Amélie Efe, quatrième arbitre.
- M. Théo Benoit désigné arbitre central pour les ½ finales de championnat U19 national,
- M^{me} Lola Toschi, responsable du football féminin au district de Meurthe-et-Moselle, pour la naissance de son fils Paolo.

Le comité directeur prend note des **remerciements** formulés par le service régional de l'UNSS de l'académie de Reims pour notre participation à l'organisation des championnats de France minimes filles, Etablissement-Excellence, organisés à Reims.

Informations du président

- Monsieur Albert Gemmrich évoque la finale de la coupe du Grand Est qui s'est déroulée à Amnéville, et il revient sur l'excellente organisation et sur le succès populaire de cette première édition. Le président remercie également les élus, les salariés et les membres de commissions qui se sont impliqués pour l'organisation de toutes les finales de coupes.
- Félicitations aussi à notre sélection senior qui s'est brillamment qualifiée pour les ½ finales de la Coupe des Régions UEFA, ainsi qu'à l'encadrement.
- Monsieur Gemmrich tient à remercier tout particulièrement les districts et les personnes impliquées dans l'organisation de la tournée CM 2019, car nous pouvons nous réjouir du succès de ces manifestations.
- La Coupe du Monde féminine connaît un réel succès à Reims et le président félicite les responsables de l'établissement de Reims pour leur implication dans cette grande et belle compétition.

Retour sur l'assemblée générale du 30 mai 2019 : conséquences et projections pour la prochaine saison

Monsieur Albert Gemmrich évoque notre assemblée générale du 30 mai dernier et le rejet par les clubs et les représentants des districts du budget prévisionnel 2019-2020, validé auparavant par le comité directeur.

Le président a pris acte de ce refus ainsi que du message envoyé par les dirigeants et il souhaite que chaque personne présente aujourd'hui, prenne la parole sur ce sujet. Après un tour de table où chacun s'est exprimé librement, il ressort principalement que nous manquons d'une réelle identité LGEF, que les liens et la communication doivent être plus importants avec les districts et les clubs et qu'une politique commune doit être connue et partagée par tous.

Le président remercie les membres pour leurs analyses et leurs propos et il souhaite que notre séminaire prévu les 8 et 9 octobre 2019 apporte beaucoup de réponses à nos interrogations. Dès à présent, un communiqué va être envoyé aux clubs pour expliquer les conséquences et les décisions prises par le comité directeur suite à l'assemblée générale. L'aide financière aux déplacements des équipes de jeunes et féminines évoluant au niveau régional sera bien mise en place pour cette saison.

Proposition de partenariat « Sporttotal »

Monsieur Stéphane Heili présente l'offre de la société Sporttotal, qui a pour but l'installation de caméras automatiques sur tous les stades des 42 clubs de « Régional 1 » (voire le « National 3 » après accord de la FFF) permettant ainsi de capter et de diffuser les rencontres en « streaming live », et d'obtenir des éléments techniques permettant aux entraîneurs de travailler sur le contenu des rencontres.

Le comité directeur émet un avis favorable à ce partenariat.

Arbitrage : nombre de matches et indemnités 2019-2020

Suite à une demande émanant de la CRA concernant une éventuelle indemnisation des intervenants dans les sections sportives de l'arbitrage, le comité directeur regrette de ne pouvoir donner une suite favorable.

En raison du contexte actuel et des difficultés financières rencontrées par les clubs, le comité directeur décide également, malgré sa décision du 29 août 2018, de ne pas augmenter le barème des frais d'arbitrage pour la saison 2019-2020. La décision d'harmonisation des frais d'arbitrage reprendra au début de la saison 2020-2021 pour arriver à un barème unique lors de la saison 2021-2022.

Pour être en règle avec le statut de l'arbitrage, le nombre de matches à effectuer par un arbitre, pour la saison 2019-2020 est de :

- 18 pour un arbitre senior,
- 10 pour un arbitre jeune,
- 10 pour un arbitre joueur,
- 5 pour un arbitre stagiaire,
- 5 pour un arbitre futsal.

Compte rendu de la réunion des délégués régionaux à Paris

Monsieur Georges Ceccaldi fait un compte rendu succinct de cette réunion au cours de laquelle il a assisté aux échanges en compagnie de Monsieur Pierre Taesch.

Son intervention sur une éventuelle rallonge de l'enveloppe allouée aux désignations n'a malheureusement pas trouvé un écho favorable auprès des responsables de la LFA. Des précisions ont été apportées sur le rôle de l'arbitre et du délégué par rapport au diplôme de l'éducateur présent sur le banc de touche.

Effectif des délégués nationaux

Monsieur Georges Ceccaldi rappelle que nous avons toujours 14 délégués qui officient au niveau national pour cette saison, mais que nous avons proposé 2 nouveaux candidats à la fédération.

Contentieux en cours

Monsieur Georges Ceccaldi informe les membres présents qu'à ce jour, nous avons deux affaires : une au CNOSF pour le club de Sélestat et une au tribunal administratif de Nancy pour un licencié.

Commissions régionales

Le comité directeur prend note des modifications suivantes des commissions régionales présentées par le secrétaire général :

- . **Compétitions** : démissions de M. Jean-Marie Thiriet en qualité de membre et de M. Joël Klein en qualité de référent sécurité,
- . **Terrains et installations sportives** : démission de M. Guy André du poste de président qui reste membre de la commission au titre du secteur de Champagne-Ardenne,
- . **Statut des éducateurs** : démission de M. Roland Allgeyer,
- . **Promotion de l'arbitrage** : démission de M. Laurent Hemmer,
- . **Féminisation** : démission de M. Jean-Marie Thiriet,
- . **Finances** : suppression du poste « missions liées aux assurances »,
- . **Contrôle des clubs** : démission de M. Marc Staedelin.

LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Pour la saison prochaine, il y aura lieu de réfléchir sur le nombre de membres par commission et sur la façon d'organiser les réunions.

Le comité directeur valide la **création de la commission interdistricts des compétitions de jeunes du secteur lorrain** avec comme président, Monsieur Bernard Paquin et comme secrétaire Monsieur Jean-pol Henry. Monsieur Jean Marie Geyer est le responsable sécurité nommé par la commission des délégués, et le comité directeur devra nommer l'élu, lors de la réunion de rentrée, qui sera le référent régional sécurité.

Calendrier général des féminines

Le comité directeur valide le calendrier général des compétitions féminines 2019-2020 proposé par la commission régionale.

Mouvements des clubs

Affiliations

→ Alsace

Taxi 13, n°664145 (Foot entreprise, Strasbourg)
Club Omnisport de Climbach n°864165 (club libre)

→ Haute-Marne

Club Football Agevillois n° 564159 (club libre, Nogent)

→ Meurthe-et-Moselle

Club des vétérans de Blénod, n° 564115 (club libre)
JS Thilloise, n° 564131 (club libre)
FC Lunéville Turc, n° 564147 (club libre)

→ Moselle

Florange FC, n° 564130 (club libre)
Entente Jeunes Le Fort Verrier, n° 564165 (groupement rural, Goetzenbruck)

Reprise d'activités

→ Alsace

CS Liepvre n°504041

Changements de nom

→ Alsace

US Gunsbach-Zimmerbach n°504220 devient US Gunsbach 1946

→ Ardennes

CA Monthermé n°502619 devient AS Monthermé Thilay

→ Haute-Marne

US Rouvres Canton d'Auberive n°529793 devient US de Rouvres

→ Marne

FC Turcs d'Eprenay n°553042 devient FC d'Eprenay

→ Meurthe-et-Moselle

AS Pont-à-Mousson n°551220 devient AS Mussipontaine
ASC Saulxures n°526539 devient ASC Saulxures-lès-Nancy
CS et O Blénod-lès-Pont-à-Mousson n°500344 devient CS Blénod
RC Nancy Vandoeuvre Futsal n°563514 devient A K D MI Vandoeuvre-lès-Nancy

→ Moselle

Génération Grenat 95 n°581714 devient Jeunesse Sportive Metz
JS Rettel n°520036 devient JS Rettel Hunting Contz

Changements de type

→ Meurthe-et-Moselle

A K D MI Vandoeuvre-lès-Nancy n°563514 (ex RC Nancy Vandoeuvre Futsal) club futsal devient club libre
AS Evacuatio n° 863781 club loisir devient club libre

Groupements de clubs

→ Alsace

- Kometrib Section Jeunes (Obermodern Zutendorf) n° 564199

Regroupement des clubs : U Section F Bouxwiller n°503953, US Ettendorf n°517956, US Imbsheim n°508785, FC Kindwiller n°531619, FC Obermodern n°504004.

- Alliance du trèfle (Ernolsheim-lès-Saverne) n°564203

Regroupement des clubs : FC Dossenheim-sur-Zinsel n°504122, FC Ernolsheim-lès-Saverne n°504127, FC Monswiller n°500199, FC Waldolwisheim n°504123

- Entente des Jeunes du Pays de Sierentz n° 564201

Regroupement des clubs : FC Bartenheim n° 524444, FC Kappelen n° 535452, ASL Koetzingue n° 530636, FC Sierentz n° 504033, FC Uffheim n° 524920

→ Meurthe-et-Moselle

- Groupement jeunes du Pays-Haut n° 564200 (Villerupt)

Regroupement des clubs : Ent. Rehon Villers Morfontaine n°581365 et ES Villerupt Thil n° 563660

Groupements de clubs (suite)

→ **Moselle**

- Entente Jeunes Le Fort Verrier (Goetzenbruck) n°564165

Regroupement des clubs : FC Bitché n°503652, US Goetzenbruck Meisenthal n°503844AS et Mouterhouse n°527465.

- Entente Jeunes Est Moselle (Nousseviller) n°548851

Regroupement des clubs : FC Farschviller n°527466, US Hundling n°520053, SO Ipping n°528090, FC Metzting n°530911, US Nousseviller n°519505 et US Rouhling n°511474 et intégration du CS Diebling n°515634 pour la saison 2019-2020.

Inactivité

→ **Alsace**

AS Osthouse n°503956

AM. Footballeurs Cité Chasseurs n°848162

→ **Aube**

AS La Vallée d'Anglure n°523985

→ **Moselle**

Sierck Futsal Club n°554227

FC de Hultehouse n°548038

Radiations

→ **Alsace**

AS Brechaumont n°530777

→ **Marne**

Reims FC Cheminots n°601269

Reims Club Portugais n°582042

Statistiques licences 2018-2019

A la date du 31 mai 2019 et en comparaison au 31 mai 2018, nos effectifs sont stables (hausse de 0,85 %) pour un nombre de licenciés atteignant les 213 357.

Divers

- Monsieur Michel Spindler attire l'attention du comité directeur sur les incidences vis-à-vis de la trésorerie de la ligue, du paiement des arbitres par le service comptable pour les championnats régionaux, ainsi que sur l'augmentation de la masse de travail à gérer.

Sur proposition du trésorier général, le comité directeur valide que certaines dépenses soient reportées jusqu'à l'acceptation du budget prévisionnel 2019-2020 par les clubs.

Suite à l'assemblée fédérale du 8 juin 2019 et des modifications votées ce jour-là, le prix de la licence « Foot loisir » ne doit pas dépasser 50 % du prix de la licence libre, c'est-à-dire 11,60 euros pour la saison 2019-2020.

Monsieur Michel Gendron évoque le tableau comparatif sur les trois dernières saisons des frais de déplacement des arbitres pour le groupe B de R1. Monsieur Matthieu Lombard fera une étude comparative pour les deux autres groupes de R1.

Monsieur Jean-Marie Thiriet ne souhaitant plus représenter les districts « lorrains » aux réunions de bureau de la ligue, Monsieur Albert Gemmrich demande que le nom de son remplaçant soit désigné par les trois autres districts lorrains.

Monsieur Francis Willig informe les membres présents que la rencontre internationale France/Finlande en futsal se déroulera à Sélestat les 24 et 25 septembre 2019.

Monsieur Patrice Grethen présente un document sur les labels jeunes 2018-2019, sur les propositions de label 2019-2022 et le suivi des clubs fédéraux. A ce jour, un seul club ne répond pas aux critères du label, il s'agit de Sarre Union.

- **Demande du club de Frauenberg** : Vu les règlements généraux de la FFF et notamment les articles 40 et 41, et considérant la situation du club au cours de la saison 2018-2019 et le forfait général de son équipe senior, assimilé à une non-activité partielle, le comité directeur dit le club en reprise d'activités pour la saison 2019-2020. Le club, en cas d'engagement en dernière division de district, pourra bénéficier de la dispense du cachet « mutation » pour les joueurs changeant de club, avec l'accord du club quitté, conformément à l'article 117d des règlements généraux de la FFF.

- **Demande de Nancy Haut du Lièvre** pour ses licenciés U16, U17 : le comité directeur prend note que le district de Meurthe-et-Moselle a répondu.

- **Demande du club de Hombourg-Haut** pour une remise gracieuse de dette : le comité directeur regrette de ne pouvoir donner une suite favorable.

- Les clubs qui ne seront pas à jour financièrement en début de saison avec la ligue ne pourront avoir accès à leurs licences et les saisir sur la feuille de match informatisée.